

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 57

Quorum : 29

Votants : 57

L'An deux mil vingt-six, le 01 avril à 19h00

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Michel JOUYET - Maire

Étaient présents (52) :

- | | | |
|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| 1. Arnaud-Rodrigue
ADONON, | 17. Natacha
DEBEAUDRAP, | 36. Michel MOISY, |
| 2. Elise ALVES-CERDEIRA, | 18. Rénauld DELALIN, | 37. Véronique
MONFILLIATRE, |
| 3. Sébastien ANDRIEUX, | 19. Sandrine DRUAIS, | 38. Patrice NOEL, |
| 4. Stéphanie APOSTOLY, | 20. Bernard DURDANT, | 39. Eric OTTENWALTER, |
| 5. Xavier BALAGUERIE, | 21. François EVRARD, | 40. Michel OZANNE, |
| 6. Tony BARBIER, | 22. Jennifer FAIRBANK, | 41. Lisa PEPE, |
| 7. Guillaume BERTRAND, | 23. Nathalie FAUVEL, | 42. Catherine PILTON, |
| 8. Bruno BLAHIC, | 24. Daniel FOUCHER, | 43. Laura PONTY |
| 9. Emmanuel BOURDON, | 25. Ophélie GAVELLE, | 44. Eric PORTIER, |
| 10. Marie-Andrée
BOUTRY, | 26. Isabelle HAUTEMER, | 45. Bruno QUEMENER, |
| 11. Angéline BYLYKBASHI, | 27. Pascal HEMET, | 46. Claire REGNOUF, |
| 12. Richard CARILLET, | 28. Patrick HERICHE, | 47. Isabelle RIHOUAY, |
| 13. Fabrice CAUDY, | 29. Michel JOUYET, | 48. Alain RIOU, |
| 14. Fernand
CHANSEAUME, | 30. Cathy KOMORNICZAK, | 49. Marie ROUSSEAU, |
| 15. Catherine CREPIN-
LEPAGE, | 31. Emmanuelle LAVAL, | 50. Michèle SEMBEL, |
| 16. Patricia DARBO, | 32. Stéphanie LEPINE, | 51. Nathalie SENECAL, |
| | 33. Marion LERIGOLEUR, | 52. Jean-Philippe
TROUILLET |
| | 34. Lucie LOISTRON, | |
| | 35. Paul MERCIER, | |

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir (5) : Philippe BIGOT donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON ; Victoria GUILABERT donne pouvoir à Elise ALVES-CERDEIRA ; Benjamin LE CARNEC donne pouvoir à Michel JOUYET ; Catherine MIKLARZ donne pouvoir à Véronique MONFILLIATRE ; Fabien RICHARD donne pouvoir à Tony BARBIER

Étai(en)t absent(e)s sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Sébastien ANDRIEUX

N° DEL-2026-049: Election du représentant auprès de la société MONLOGEMENT 27

La commune de Vexin-sur-Epte participe au fonctionnement de la société Mon Logement 27 car elle actionnaire mais la commune ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

De ce fait, la commune a droit à une représentation par le biais de l'assemblée générale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L1524-5 al. 3 du CGCT. Il convention donc de procéder à la désignation du représentant à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'article L. 2121-21 permet de déroger à l'élection par scrutin secret à la nomination des délégués si le conseil municipal est d'accord à l'unanimité :

Après avoir voté, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués.
- Pour l'assemblée spéciale :
 - **Désigne Véronique MONFILLIATRE** pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de MonLogement 27
 - **Informe que Véronique MONFILLIATRE** demeure représentant permanent au sein du conseil d'administration de MonLogement 27
 - **Autorise Véronique MONFILLIATRE** à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale
 - **Autorise** son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil
- Pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires :
 - **Désigne Véronique MONFILLIATRE** pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de Mon Logement 27
 - **Informe que Véronique MONFILLIATRE** demeure représentant permanent au sein du conseil d'administration de MonLogement 27. Aucune modification n'est apportée à l'identité du représentant permanent.

Certifier exécutoire compte
tenu de la publication
effectuée le

Et de la télétransmission
en Préfecture le

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

